

DOLPHIN INTEGRATION

SA au capital de € 1 277 120

RCS Grenoble 331 951 939

39 avenue du Granier

F-38242 MEYLAN France

Rapport du président sur le contrôle interne et le fonctionnement du conseil d'administration pour F-05

1. Prolégomènes	1
2. Nos règles de Gouvernance	1
3. Fonctionnement du Conseil	1
4. Direction générale et délégations	2
5. Assistance par la Sarl Fontclaira	2
6. Obligations envers les parties prenantes financières	3
7. Établissement des états financiers	3
8. Comités du Conseil.....	3
9. Comité d'entreprise.....	4
10. Contrôle interne.....	4

1. Prolégomènes

Le problème n'est pas de savoir s'il est plaisant ou non de déclarer des faits, mais si le président est capable d'une part de porter un jugement sur la qualité du contrôle interne, d'autre part sur son aptitude à savoir en temps réel ce qui pourrait échapper à son contrôle dans l'entreprise. Pour nous, il n'y a aucun doute.

Nous souhaiterions renforcer l'efficacité des administrateurs et des commissaires aux comptes pour déceler les dysfonctionnements par des symptômes en avance sur les incidents.

2. Nos règles de Gouvernance

Nous avons publié nos propres règles de gouvernance bien avant toute crise du monde financier. Elles ne sont pas restreintes en quoi que ce soit, et traduisent avant tout une culture d'entreprise de transparence.

Les administrateurs et les commissaires aux comptes rencontrent individuellement les employés comme ils le souhaitent, et ont accès à tous les documents de l'entreprise et à ses procédures destinées à la certification ISO-9001. Les commissaires aux comptes ont participé à presque toutes les réunions du conseil, et ont remis aux administrateurs une lettre de recommandation sur les procédures de qualité établies dans l'esprit de ISO-9001:2000.

Une nouvelle règle est en préparation portant sur l'intérêt et la mise en pratique de l'union des contraires. Ceci a fait l'objet d'un séminaire de direction.

3. Fonctionnement du Conseil

Depuis trois ans que nous sommes une société publique, le conseil s'est réuni pour l'année F-03, les 14 Octobre, 2002 ; 2 Décembre, 2002 ; 15 Janvier, 2003 ; 18 Mars, 2003 ; 31 Mars, 2003 ; 9 Juillet, 2003 et 29 Octobre, 2003 (pour la clôture).

Pour l'année F-04, il s'est réuni les 11 Février 2004, 28 Avril 2004, 22 Juillet 2004, 12 Août 2004 et 3 Novembre 2004 (pour la clôture).

Pour l'année F-05, il s'est réuni les 26 Janvier 2005, 17 Mai 2005, 18 Juillet 2005, 11 Octobre 2005 et 8 Décembre 2005 (pour la clôture).

Aucune décision n'a été prise (et ce depuis 1985) avant que le débat n'ait permis de voter à l'unanimité.

Le président a rencontré individuellement chaque membre du conseil au moins une fois pendant l'année.

Tous les membres de l'équipe de direction ont eu l'opportunité de faire au moins une présentation directe aux administrateurs sur des thèmes essentiels pour le conseil. Trois membres de cette équipe, le président non compris, participent à tous les conseils, deux d'entre eux comme administrateurs.

À la fois les membres du conseil et ceux de la direction générale sont invités systématiquement et relancés chaque fois pour proposer ce qui devrait être traité par le prochain conseil, avant l'envoi des invitations. Typiquement, les administrateurs indépendants ont requis des présentations spécifiques pour mettre en discussion la stratégie d'entreprise, tant des produits que des services.

Le conseil est informé à l'avance des principales annonces publiques de sorte que les administrateurs peuvent, et souvent en prennent le temps, d'approuver ou de contribuer des améliorations aux messages.

4. Direction générale et délégations

Celle-ci fonctionne en collège depuis la nomination de deux directeurs généraux.

Il n'y a aucune restriction statutaire à leurs pouvoirs, mais une répartition naturelle des rôles comme suit.

Le président est responsable du marketing stratégique, de la communication, des affaires juridiques (sociétales, fiscales, salariales et sociales), et des affaires financières : capital, financements (Plan à trois ans), investissements et autofinancement (flux). À cette fin, il préside les comités d'investissement, assisté du responsable financier. Il effectue des remises en cause du fonctionnement au vu des évolutions du marché et, à cette fin, il effectue des missions sur des régions ou auprès de clients délicats, mais aussi au vu des comportements dans l'entreprise et, en ce sens, il agit en tant que directeur de gestion des ressources humaines.

Sur les relations avec les comités d'entreprise, il est entouré des directeurs généraux qui peuvent le remplacer à l'occasion.

Le directeur général chargé de l'activité commerciale, encadre le marketing opérationnel et les directeurs de vente, ainsi que l'administration des ventes. Il supervise l'établissement des prix et des budgets de ventes et recettes diverses et gère le plan de lancement des produits nouveaux au plan à trois ans.

Le directeur général chargé du développement des projets supervise les budgets de dépenses, les programmes de développement et leur exécution, ainsi que l'administration des achats. Il coopère avec le directeur général sur les prévisions et le suivi des Retours sur Investissement.

Sur les questions de communication relatives au marketing et aux partenariats, le président est impliqué pour assurer la cohérence stratégique jusqu'à la philosophie de la qualité.

Un couple de devises gère l'esprit de délégation dans l'entreprise : Délégation sans contrôle égale démission ; Contrôle sans délégation égale démotivation !

5. Assistance par la Sarl Fontclair

Cette société, dite de "holding", de la famille du président fondateur se concentre sur les problèmes de survie de l'entreprise par surveillance des problèmes et solutions juridiques. Elle participe à remettre en cause les prestataires de service,

en assure la gestion des commandes et le suivi des échéanciers de relance. Elle n'a pas de responsabilité opérationnelle, mais d'abord de mise en garde.

6. Obligations envers les parties prenantes financières

La société a toujours déposé au greffe ses comptes annuels dûment certifiés. Depuis que la société est devenue publique, sur le marché libre en Mars 2003, elle a respecté les obligations des marchés réglementés, volontairement.

La société effectue une clôture trimestrielle des comptes, depuis sa fondation, et obtient un examen limité des commissaires aux comptes en fin du premier semestre (au 31 Mars).

Conformément aux besoins d'EuroNext et de notre actionnariat, la majeure partie des documents de la société sont disponibles en Français et en Anglais, et les conseils son tenus en bilingue.

En outre, la société a mis en place un contrôle de divulgation conforme aux obligations du NASDAQ, qui assure que tout élément d'information qui est émis soit auparavant autorisé par un comité adhoc de divulgation sous la responsabilité explicite d'un des trois membres de la direction générale.

Le Pacte d'actionnaires donne lieu à des vérifications croisées avec la banque gestionnaire.

7. Établissement des états financiers

Les états financiers publiés sont établis par application des procédures rédigées par la société selon les principes ISO-9001. Les plus pertinentes sont ici :

- Comptabilisation du développement de la propriété immatérielle
- Clôtures des comptes
- Consolidation
- Gestion des cycles d'achat et de vente
- Retour sur investissements

La comptabilisation des développements de propriété immatérielle a fait l'objet d'un examen des autorités les plus hautes, qui ont validé les principes comptables adoptés par la société.

La procédure de consolidation reste limitée, compte tenu de la petite taille du groupe et de la faible importance de ses filiales.

8. Comités du Conseil

Les quatre comités délibèrent en l'absence du président, et leurs recommandations sont présentées au conseil dans son ensemble par leurs présidents respectifs.

Le comité sur la rémunération des administrateurs a élargi aux directeurs généraux la partie variable attribuée au président, et elle a été modifiée par le conseil pour remplacer la référence aux résultats par une référence à la capacité d'autofinancement.

Le comité d'audit a pour mission première de détecter en généraliste et de proposer des rectifications pour les situations de "dislocation intellectuelle", puisqu'il apparaît que les malentendus sont issus de la tendance à prendre des engagements voire à utiliser des termes financiers sans associer leurs concepts à des réalités.

Il s'est penché cette année sur le fonctionnement du comité d'éthique.

Il est notoire que tous les contrats de travail comportent dorénavant une clause explicite invitant les salariés à informer le président du comité d'audit de tout ce qu'ils considéreraient comme portant atteinte à la déontologie.

Les comités scientifique et commercial fonctionnent dorénavant à deux niveaux, comme des icebergs. La partie visible s'appuie dorénavant sur les comités correspondants dit internes qui fonctionnent en semi-continu (cadencé par des comptes-rendus synthétiques) pour fixer clairement sur nos registres les décisions prises concernant la stratégie et les programmes de développement et les mises en pratique commerciales.

Le comité scientifique a évalué la pertinence de la stratégie de promotion de standards par les nouveaux produits en cours de développement.

Le comité commercial a évalué la pertinence des programmes de développement et de promotion de standards en fonction de leur intérêt commercial.

Un "comité des investissements" traite des choix stratégiques qui engagent irréversiblement les chances de l'entreprise. Sur l'année, il a entériné le choix d'un Synthétiseur et a fait préparer celui d'un Placeur-Routeur afin de placer l'entreprise en position de force sur le créneau de l'intégration des SoCs.

9. Comité d'entreprise

Les élus du comité d'entreprise (selon la représentation unique) sont toujours invités et, la plupart du temps, participent aux réunions du conseil.

Ils sont invités à présenter leur propre rapport annuel s'ils le souhaitent. Ils sont invités à se pencher sur les affaires économiques, et cette année particulièrement sur les besoins d'évolution des métiers essentiels pour l'avenir de l'entreprise.

Dorénavant, la séparation de leurs comptes est conforme aux pratiques des plus grandes entreprises.

Une charte informatique a été établie qui gère les restrictions évitant tout emploi abusif des moyens de l'entreprise, tant en interne que dans les relations par Internet.

10. Contrôle interne

Les responsables de gestion des ressources humaines assurent le suivi de création et de mise à jour des procédures de qualité avec chacun des directeurs généraux.

Avec l'arrivée récente d'une responsable à la hauteur de nos objectifs de croissance pour le contrôle administratif et financier, l'accroissement de fiabilité est l'objet d'un effort permanent. Il vise toujours à réduire la tendance consistant à se servir de concepts abstraits détachés de leur signification concrète, ce qui a d'ailleurs valu les comportements erratiques des financiers sur la propriété immatérielle, sa valorisation, son immobilisation et son amortissement. Cela concerne donc bien autant le personnel technique qu'administratif ou commercial.

Aucune déviation par rapport à nos règles de gouvernance (disponibles sur notre site Toile) n'a été observée.

Le président